

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2023 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 8

Absents : 6

dont représentés : 5

L'an deux mil vingt-trois, le trente octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Antoine ANTONA, Simon FIDELI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI, Patrick RINIERI

Date de la convocation :

23 octobre 2023

Délibération affichée en mairie

le : 13 novembre 2023

Absents : Marie-Françoise MASSEI (procuration à Fabienne PERALDI), Camille ROSSI (procuration à Simon FIDELI), Lucette AMARO-CAPITAO (procuration à Patrick RINIERI), Hélène AUBRY (procuration à Pascal LECCIA), Barbara CASINI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Paul BERNARDI)

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 13 novembre 2023

Secrétaire de séance : Paul BERNARDI

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°006-003-2023 : Demande de subvention pour le confortement d'un pont dans le Vieux Cauro

Le Maire explique qu'il est nécessaire de renforcer le pont qui se trouve dans le Vieux Cauro par la réalisation de 3 tirants d'enserrement dans les tympans.

Il présente les 2 devis relatifs à ces travaux :

- APEX TRAVAUX SPECIAUX pour 19 188.45 € HT (soit 21 107.30 € TTC)
- TSC pour 21 436 € HT (soit 23 579.60 € TTC)

Il propose donc de retenir le devis de l'entreprise APEX TRAVAUX SPECIAUX et de faire une demande de subvention, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Collectivité de Corse (dotation quinquennale)	60 %	11 513.00 €
Préfecture (DETR)	20 %	3 837.70 €
Fonds propre de la Commune	20 %	3 837.75 €
TOTAL		19 188.45 €

Ayant entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** les travaux de confortement d'un pont dans le Vieux Cauro
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer le devis ainsi que tout autre document y afférant
- ✓ **CHARGE** le Maire de faire les demandes de subvention conformément au plan de financement présenté

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascal LECCIA

Po



Le MAIRE
Pascal LECCIA